



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la VOIRIE

ENROBES COULES A FROID

Dans la gamme élargie des prestations de travaux qu'offre le Syndicat Départemental de la Voirie à ses adhérents, est proposé la fourniture et la mise en oeuvre d'enrobés coulés à froid.

Cette technique, réalisée avec les partenaires du Syndicat, répond de plus en plus au besoin de certaines communes désireuses de plus de confort et d'un aspect plus urbain, sans pour cela accéder au tapis d'enrobés plus onéreux.

A l'instar de ce que pratique le Conseil Départemental depuis plus de 15 ans, les Collectivités de la Charente-Maritime s'orientent vers ces techniques plus récentes.

Le Syndicat de la Voirie a réalisé depuis 2014 plus de 100 000 m² d'enrobés coulés à froid sur la voirie communale.

Cependant, cette technique très intéressante, s'accompagne de certaines précautions évoquées ci-après :

PRÉSENTATION DES ENROBES COULES A FROID

Les ECF sont destinés au renouvellement de la couche de roulement, en particulier en termes de rugosité et d'imperméabilité.

La rugosité est facteur de sécurité dans le sens où l'adhérence de véhicule est assurée.

L'imperméabilité est facteur de pérennité de la route car, l'infiltration de l'eau dégrade la structure de la chaussée.



Mélange ECF:

- **Granulats 0/6**
- **Emulsion de bitume**
- **Eau d'apport**
- **Régulateur de rupture**
- **Fibres**
- **Ciment**

La préparation du support :

Le support doit être propre et ne doit pas présenter de fortes déformations. Les ECF n'apportent pas de structure de chaussée et doivent être appliqués sur un support non déformable.

- **Balayage systématique avant application.**
- **Protection des caniveaux et des réseaux.**
- **Reprofilage des déformations existantes mais non évolutives (PATA et enrobé à chaud)**



Fabrication et mise en œuvre :

Le mélange de granulat, d'émulsion et d'additif est réalisé sur le chantier à l'aide d'un matériel spécifique automoteur. La mise en œuvre s'effectue en deux couches successives pour les bicouches.

Les quantités d'ECF sont d'environ de 25 à 30 kg/m². (10 à 20 mm)





Le passage d'un compacteur à pneus aide à la rupture et améliore l'aspect visuel du revêtement.

Sécurité, nuisance et esthétique :

- **Très peu de rejets de gravillons**
- **Absence de ressuage**
- **Peu bruyant**
- **Adhérence conservée dans le temps**
- **Amélioration visuelle au fil du temps**
- **Pas de coulure dans les caniveaux**

➡ L'intervention se déroule dans le cadre d'une campagne de réalisation pendant les périodes de printemps et d'été.

Le SYNDICAT DE LA VOIRE est à votre disposition pour vous établir un devis de travaux selon la technique qui sera la plus adaptée au support existant, à la circulation et fonction de votre choix.
